

# 33<sup>e</sup> édition, du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2024

#### Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

#### Dates at lieu

Les Écrans de l'aventure, festival international du film d'aventure, auront lieu à Dijon du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2024.

# Comité d'organisation

Le festival est organisé par La Guilde européenne du raid, avec le concours de la Ville de Dijon. La Guilde est seule responsable de la sélection officielle du festival.

# Objet

Le festival met en compétition des documentaires français et internationaux concernant l'aventure sous toutes ses formes : expéditions, explorations, portraits, récits, créations relevant de l'esprit d'aventure.

### Conditions d'admission

La durée des films en compétition sera comprise entre 20 et 90 minutes et l'année de réalisation ne sera pas antérieure à octobre 2022.

Pour les films étrangers, le comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française ou anglaise.

Les films courts ou plus anciens peuvent être soumis à sélection mais ne pourront pas être en compétition officielle.

# Inscription pour la présélection

Les films sont recevables jusqu'au 21 juin 2024.

L'inscription d'un film est gratuite et plusieurs films du même réalisateur peuvent être envoyés pour la présélection.

Pour la présélection, les films doivent être inscrits avec la fiche d'inscription complétée.

## Sélection

Le comité de sélection confirmera par email la sélection officielle des films pendant l'été. L'organisation ne réglera pas de frais pour la copie et pour la diffusion des films.

Après avoir reçu la confirmation de la sélection de votre film au festival, les éléments suivants devront nous être transmis :

- 5 photos numériques en haute définition avec le copyright correspondant;
- un extrait du film de 3 minutes en HD;
- la filmographie et un portrait en haute définition du réalisateur ;
- la bande annonce du film ;
- un dossier de presse le cas échéant.

Ces documents pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du festival.

# Promotion

Les organisateurs du festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires.

# Diffusion pendant le festival

Tout film retenu pour la sélection officielle devra être envoyé à l'adresse ci-dessous, au plus tard quatre semaines avant le festival.

Il peut être transmis sur disque dur, clé USB ou lien de téléchargement, dans un format conforme à la fiche technique :

La Guilde - Les Écrans de l'aventure - 7 rue Pasquier 75008 Paris Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires ou le logo d'un annonceur ou d'un diffuseur dans l'image. Le festival prendra en charge les frais de réexpédition des films sélectionnés.

# Responsabilité

Les concurrents ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls. La Guilde décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

# Jurys et prix

Important: Les réalisateurs ne pouvant pas assister au festival doivent désigner une personne ayant participé au film (protagoniste, auteur, producteur...) pour les représenter sur place lors de sa projection et lors de la proclamation du palmarès. À défaut, l'organisation du festival se réserve le droit de ne pas inscrire le film en compétition.

Le festival prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration pour une à deux personnes par film sur toute ou partie de la durée du festival.

Plusieurs jurys établissent le palmarès du festival :

- Un jury du film composé de professionnels, spécialistes du film documentaire et du milieu de l'aventure. Les décisions du jury sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son Président compte double.
- Un jury de cinq jeunes du Conseil municipal d'enfants de la ville de Dijon.
- Le public du festival.
- Un jury du livre composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire.
- Un jury des lecteurs de la Bibliothèque municipale de Dijon.
- La Guilde.

Les jurys décerneront les prix suivants :

Pour les films :

- la Toison d'or du film d'aventure (dotée de 3 000 € par la ville de Dijon et remise au réalisateur) ;
- le Prix spécial du jury ;
- le Prix Jean-Marc Boivin récompensant l'authenticité d'une aventure vécue ;
- le Prix des jeunes de la ville de Dijon ;
- le Prix du public des Écrans de l'aventure ;

Pour les livres :

- la Toison d'or du livre d'aventure ;
- le Prix des lecteurs de la Bibliothèque municipale de Dijon.

Pour les carrières d'aventuriers(es) :

- la Toison d'or de l'aventurier(e) de l'année, dotée par La Guilde.

# Diffusions supplémentaires

Les producteurs des films primés sont invités, moyennant rémunération, à voir leur film diffusé en ligne par un accès payant sur la plateforme gérée par le festival dans les quinze jours suivant l'annonce du palmarès. Une tournée de projection des films primés pourra également être organisée.



